

Tableau 1: Mesures discrétionnaires adoptées/annoncées en réponse à la propagation du COVID-19

Liste des mesures	Description	Code SEC (composante dépenses/revenus)	Statut d'adoption	Impact budgétaire en 2020	
				en millions EUR	en % du PIB
<b>Dépenses supplémentaires/moins-values en recettes</b>					
Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire	Acquisition d'outils et d'infrastructures médicaux dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19	P.5. Formation de capital	Dépassements accordés	194	0,3%
Autres dépenses affectant la consommation intermédiaire	Autres dépenses en lien avec la gestion de la crise COVID-19 affectant la consommation intermédiaire	P.2. Consommation intermédiaire	Dépassements accordés	47	<0,1%
Aides en faveur des entreprises	Subvention en capital sous forme d'avances remboursables d'un montant maximal de 500.000 EUR	D.9. Transferts en capital à payer	PL adopté le 3 avril 2020	400	0,7%
Aides en faveur des microentreprises et indépendants	Prime financière immédiate et non remboursable de 5.000 EUR aux entreprises < 10 salariés, obligées de cesser leur activité. Une indemnité certifiée d'urgence complémentaire de 5.000 EUR pour microentreprises. Prime financière et immédiate de 12.500 EUR pour des entreprises employant entre 10 et 20 salariés. Indemnité d'urgence de 2 500 EUR pour indépendants.	D.9. Transferts en capital à payer	RGD adopté le 25 mars 2020 (microentreprises<10) RGD adopté le 8 avril 2020 (indemnité indépendant) RGD adopté le 24 avril 2020 (indemnité complémentaire pour microentreprises)	250	0,4%
Aides Recherche & Développement; Aide à l'investissement; et soutien aux start-ups	Aide en faveur des projets de recherche et développement liés à la lutte contre le COVID-19. Aide à l'investissement lié à la production de produits pertinents pour la lutte contre le COVID-19. Soutien aux start-ups.	D.3.Subventions D.9.Transferts en capital à payer	RGD adopté le 8 avril 2020	34	0,1%
Aides sociales dans le secteur culturel	Aides sociales aux artistes professionnels indépendants et aux intermittents du spectacle	D.62. Prestations sociales en espèce	RGD adopté le 3 avril 2020	2	<0,1%
Régime au chômage partiel « cas de force majeure / coronavirus »	Régime visant à soutenir le maintien de l'emploi et assurant la prise en charge de 80% du salaire (max. 250% du SSM)	D.62. Prestations sociales en espèce	En vigueur	989	1,7%
Prolongation de l'indemnisation de chômage pour 3 mois	Droit aux indemnités de chômage de tous les demandeurs indemnisés est prorogé de la période de l'état de crise	D.62. Prestations sociales en espèce	RGD adopté le 27 mars 2020 (prorogation des droits aux indemnités de chômage)	10	<0,1%
Congé pour raisons familiales extraordinaire Congé pour soutien familial	Congé spécial pour raisons familiales en raison de fermetures d'écoles dans le contexte du COVID-19 et pour personnes qui sont forcées d'arrêter de travailler le temps de la fermeture d'une structure pour personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées	D.62. Prestations sociales en espèce	RGD adopté le 27 mars 2020 (c. pour raisons familiales) RGD adopté le 3 avril 2020 (c. pour soutien familial; prise d'effet au 18 mars 2020)	226	0,4%
Indemnités pécuniaires de maladie	Neutralisation des effets au niveau du calcul des 78 semaines (congé de maladie de longue durée) et prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie à supporter par les employeurs	D.62. Prestations sociales en espèce	RGD adopté le 3 avril 2020	106	0,2%
<b>Sous-Total</b>				<b>2257</b>	<b>3,8%</b>
<b>Report de paiements</b>					
Impôts directs	Annulation des avances en matière d'impôt pour les 2 premiers trimestres de 2020 et délai de paiement d'échéances fiscales	D.5. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc	En vigueur	1250	2,1%
Impôts indirects	Tolérance administrative pour les déclarations TVA, TABO, de succession et les actes notariés et d'huissier, et remboursement de soldes créateurs TVA < 10.000 EUR	D.2. Impôts sur la production et les importations	En vigueur	300	0,5%
Cotisations sociales	Entreprises peuvent payer leurs contributions à une date ultérieure sans intérêts ni pénalités	D.61. Cotisations sociales	En vigueur	3000	5,1%
<b>Sous-Total</b>				<b>4550</b>	<b>7,7%</b>
<b>Total</b>				<b>6807</b>	<b>11,5%</b>

Source : ministère des Finances, IGF, divers. Les chiffres relatifs au coût budgétaire de la faculté offerte aux contribuables de procéder à des reports de paiements pour certaines catégories d'impôts et les cotisations sociales ne représentent qu'une estimation théorique et provisoire du volume maximal pouvant faire l'objet de tels reports.